



LE COMITE SOCIAL TERRITORIAL

LUNDI 16 MAI 2022 – FORMATION A DISTANCE

Public / Objectifs / Contenu / Inscription

<p><input checked="" type="checkbox"/> Public DRH, responsables des ressources humaines, responsables du dialogue social ou des instances CT et CHSCT et nouveaux agents chargés du suivi administratif des futurs CST</p> <p><input type="checkbox"/> Objectifs -Identifier la composition, l'organisation et le fonctionnement des comités sociaux territoriaux (CT) -S'approprier les changements issus de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 et du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Contenu -Contextualisation de la création des Comités Sociaux / droit à participation -Les changements apportés à l'occasion du scrutin du 8 décembre 2022 -Les grands principes de fonctionnement de fonctionnement des Comités Sociaux -Les cas de consultations des Comités Sociaux -Les débats annuels obligatoires à mener devant les Comités Sociaux -Conditions de création -Composition des Comités Sociaux -Les différentes phases de préparation de l'élection -Calendrier électoral -Consultation des organisations syndicales -Listes électorales, corps électoral, qualité d'électeurs éligibles -Les opérations liées au déroulement des élections -Calcul de la répartition des sièges -L'arrêté de création d'un comité social territorial (analyse de contenu, conseils de rédaction) -Contestations et contentieux électoral -FAQ Elections professionnelles 2022</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> S'inscrire -Prénom et nom : -Fonction : -Courriel : -Téléphone : -Nom de la collectivité : -Adresse et code postal :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Signature et cachet de la collectivité</p> <p>Tarif net participant/jour (non assujetti à TVA) <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de moins de 10 000 habitants 350 € <input type="checkbox"/> Autres 450 €</p> <p>Informations pratiques Contact : naudrhexpertise@gmail.com</p> <p>Adresse : Association www.naudrh.com 45 avenue Jean Monnet 40 000 Mont de Marsan 06 12 58 88 81</p> <p>Horaires intervention 9H-12H00 14H-16H30</p> <p>Le lien de connexion vous sera communiqué le matin de l'intervention.</p> <p><i>Ce bulletin d'inscription vaut convention de formation simplifiée. Toute annulation doit se faire par écrit et ce dans un délai de 15 jours avant la date de formation. Pour toute annulation ne respectant pas le délai de 15 jours, l'intégralité du montant de la formation sera due</i></p>
---	--

**Vous pouvez également sollicitez
cette formation sur site
Contact naudrhexpertise@gmail.com**

Les + des formations Naudrh.com

- Informations pratico-pratiques
- Un intervenant qui a déjà appréhendé des cycles d'élections professionnelles.
- Suivi des questions des stagiaires après intervention

